



Prévent'Est

IPRP Formation

PLUS DE 50 SALARIES

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Destinées aux représentants du personnel des entreprises d'au moins 50 salariés.
Synthèse des missions du CSE

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC

Membre(s) (ou futur) du CSE, membre(s) du CSE
Membre(s) (ou futur) du CSE, membre(s) du CSE à la CSSCT
Dirigeants
Responsables RH

Formations CSE économiques et SSCT
Société Agréé. Arrêté Préfectoral n°2020/137-138
IPRP Intervenant en Prévention de Risques Professionnels (enregistrement DIRECCTE 43/2019).
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44550053055 préfet de la région GRAND EST

NOUS CONTACTER

contact@preventest.com
<https://www.preventest.com>
06 81 47 83 73

FORMATION CSE CONNAISSANCES FONDAMENTALES

Durée/rythme :
3 jours (21h)

OBJECTIFS PARTICIPANTS

Comprendre le fonctionnement général du CSE
Maîtriser son rôle de membre du comité social et économique
Gérer les activités sociales et culturelles
Cette formation courte est destinée aux représentants du personnel des entreprises comprenant au moins 50 salariés mais qui ne disposent pas d'une commission SSCT.
Nous proposons également une autre version sur 2 jours.
Les entreprises qui sont munies d'une CSSCT doivent s'orienter vers 2 formations distinctes

La composition du comité social et économique

Les atouts et spécificités du CSE dans l'entreprise
Les principales différences par rapports aux anciennes instances
Le bureau du CSE

L'instance du CSE

Les réunions préparatoires
Les ordres du jour
La rédaction des PV

Le rôle économique et professionnel du CSE

Analyse des documents comptables de l'entreprise
Consultations récurrentes
La BDES (base de données économique et sociale)
Modalités de consultation avec l'employeur

Le rôle de gestion des ASC (activités sociales et culturelles)

Les règles de transfert de compte à compte
Les règles concernant les cotisations et exonérations URSSAF
Comptabilité des ASC et différents budgets

Le rôle en matière de sante sécurité et conditions de travail

Prévention des risques physiques et psychiques
Suivi des travaux des entreprises extérieures
Consultations du CSE en matière de SSCT
Le droit d'alerte et le droit de retrait
Procédure d'enquête AT/MP
Responsabilité de l'employeur en cas d'accident
Le document unique de prévention des risques (DUERP)

Les moyens des élus du CSE

Les locaux, la libre circulation, les heures de délégation
Le statut de salarié protégé

Le fonctionnement pratique du CSE

Le délit d'entrave
Le règlement intérieur du CSE

Fin de formation :

Quizz, jeux, questionnaires
Mise en situation

DOCUMENTS SUPPORTS REMIS SUR CLE USB, ATTESTATION DE STAGE

Apports théoriques, méthodologiques, vidéos, diaporamas, étude de documents, travaux pratiques.
Documentation complète. Modèles de documents, nombreux outils liés à la mission. Sanction : attestation de formation nominative (attestation d'assiduité).
Moyens : vidéoprojecteur, salle, tableau/ paperboard.

FINANCEMENT

Cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale. Le financement de la formation est pris en charge par le comité social et économique